

La démarche :

Le financement des salariés par le mécanisme de chômage partiel › La demande doit être formulée sur le site <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

Que contient la demande d'activité partielle (chômage partiel) ?

16/03/2020 | Activité partielle (chômage partiel)

La demande, accompagnée, le cas échéant, de l'avis du CSE , doit contenir les éléments suivants : le(s) motif(s) justifiant le recours à l'activité partielle, la période prévisible de réduction d'activité, le nombre de salariés concernés ainsi que, pour chacun d'entre eux, la durée du travail habituellement accomplie.

Source conseil sup ordre Expert-comptables